



Numéro 77
Février 2024

LA GAZETTE THIEBAUMENILOISE





COMMUNE DE THIEBAUMENIL

26 Rue de l'Église 54300 THIEBAUMENIL

| | |
|---|---|
|  | 03 83 42 92 22 |
|  | mairie.thiebaumenil@orange.fr |
|  | https://www.facebook.com/commune.thiebaumenil.3/ |
|  | www.thiebaumenil.mairie54.fr |
|  | Application Intramuros |

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

| | |
|----------|----------------------|
| mardi | de 17 h 30 à 19 h 00 |
| vendredi | de 10 h 00 à 12 h 00 |

Défibrillateur extérieur : situé 26 rue de l'église, sur la façade de la mairie

Défibrillateur intérieur : situé dans la salle polyvalente, 32 route départementale 400

Nombre d'habitants au 01/01/2024 : 390 (source INSEE)

Numéros d'urgence :

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| SAMU : 15 | Pompiers : 18 |
| Police/gendarmerie : 17 | Urgence Européenne : 112 |

QUELQUES TARIFS :

Location de la salle polyvalente (32 RD 400)

Week-end et jours fériés

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| <i>Habitant : 220 €</i> | <i>Extérieur : 380 €</i> |
|-------------------------|--------------------------|

Journée (du lundi au vendredi, hors jours fériés)

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| <i>Habitant : 140 €</i> | <i>Extérieur : 230 €</i> |
|-------------------------|--------------------------|

A ces prix s'ajoutent :

- la consommation du gaz : 10 € le premier m³ puis, 8 €
- option : utilisation de la poubelle : 20 €
- Caution: 760 €
- Assurance responsabilité civile

| | |
|-----------------------------------|---|
| <u>CIMETIÈRE :</u> | |
| concession 30 ans : 60 € | concession pour cave urne 30 ans : 60 € |
| <u>COLUMBARIUM</u> | |
| concession 1 case, 15 ans : 458 € | concession 1 case, 30 ans : 763 € |

ADRESSE : 11 Avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE

☎ : 03 83 74 05 00

@ : accueil@delunevilleabaccarat.fr

Conseils et infos diverses sur le site Internet : www.delunevilleabaccarat.fr

Horaires d'accueil du public :

Lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

Service prévention et gestion des déchets du Territoire de Lunéville à Baccarat

11 bis avenue de la Libération - LUNÉVILLE

Conseils et infos diverses sur le site Internet dédié aux déchets : www.trions.fr

☎ : 0 800 710 387 (Numéro vert)

@ : contact@trions.fr

<https://www.facebook.com/Trions.fr/>

Horaires d'accueil du public

- Lundi/ mercredi/ vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 / 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi et jeudi : 14 h 00 à 17 h 00

Le Guide, « **Comment réussir son compost ?** », est disponible en téléchargement sur le lien suivant :

<https://www.trions.fr/guide-du-compostage/>

(Quelques exemplaires (papier) sont également à disposition au secrétariat de mairie

OFFRES DE MOBILITÉ DANS LE LUNÉVILLOIS

Le Pays du Lunévillois est l'Autorité Organisatrice des Mobilités.

11 ter avenue de la Libération - LUNÉVILLE

Conseils et infos diverses sur le site Internet dédié : www.pays-lunevillois.com

☎ 03 83 77 72 72

Plusieurs solutions sont proposées :

- Voiture « LULU », en autopartage dont un véhicule est situé à Thiébauménil sur le parking de la salle polyvalente. www.lulu-autopartage.fr, Tél. : 0 800 60 70 62
- Transport à la demande « LUNÉTAD » : Thiébauménil fait partie de la zone 2. Réservation et infos au : 0 800 607 062
- Covoiturage : Une aire de covoiturage est située à Thiébauménil sur le parking de la salle polyvalente. Plusieurs sites existent pour mettre en relation des particuliers en recherche de ce moyen de déplacement.
- Rezo Pouce est un service d'autostop 100% gratuit (avec inscription sur rezopouce.fr) pour des trajets de courte et moyenne distance que ce soit pour des déplacements du domicile-travail ou pour des trajets personnels. Disponible sur l'intégralité du territoire du Pays du Lunévillois. Un point d'arrêt se trouve à Thiébauménil sur le parking de la salle polyvalente.

BON À SAVOIR

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

BESOIN D'UNE CARTE D'IDENTITÉ OU D'UN PASSEPORT :

Vous devez faire une pré-demande en ligne sur le site officiel de l'ANTS (Agence Nationale des titres sécurisés). Ce site est accessible, avec l'identifiant et le mot de passe de l'un de vos comptes suivants : FranceConnect, Impots.gouv, Ameli, MSA ...

Vous devez ensuite prendre rendez-vous dans une mairie habilitée (Lunéville, Baccarat, Nancy...), pour finaliser la demande, et apporter les documents justificatifs qui vous seront demandés (carte périmée, photo, justificatif de domicile...)

BESOIN D'UNE CARTE GRISE

L'intégralité des demandes sont à effectuer sur le site officiel de l'ANTS et UNIQUEMENT sur ce site (ou en s'adressant à un garagiste agréé par la préfecture).

URBANISME :

Pour vos demandes de permis de construire ou de déclaration préalable vous pouvez :

- Soit déposer vos dossiers papier en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat
- Soit de manière dématérialisée sur le site : <http://www.e-permis.fr>

LISTE ÉLECTORALE

Pour s'inscrire sur la liste électorale vous pouvez :

- soit vous présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, muni de votre carte d'identité ou de votre passeport et d'un justificatif de domicile.

-soit effectuer votre demande d'inscription en ligne sur « **FranceConnect** ».

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.

A noter : Pour les jeunes ayant 18 ans et ayant effectué leur journée d'appel de préparation à la défense, l'inscription se fait automatiquement, sous réserve qu'ils n'aient pas déménagé entre temps.

État civil de l'année 2023



Bienvenue

Timothée COSTE

Julia MARIENFELDT

Gabin THIRION

Jimmy VOINOT
et Coralie SAVIANA



Félicitations

Message à l'intention des nouveaux habitants

Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous vous invitons à vous présenter en mairie, afin que nous puissions vous donner diverses informations utiles (ramassage des ordures ménagères, accès aux déchetteries, inscription scolaire, recensement à la journée de défense et citoyenne pour les jeunes âgés de 16 ans, renouvellement de la carte d'identité, urbanisme, les diverses manifestations associatives).



Les principales décisions de 2023

Restauration de la toiture du local technique : demandes de subventions

En vue de la mise en sécurité du bâtiment, des travaux de réhabilitation de la toiture sont nécessaires. De plus, ce local est équipé d'un fourneau et il convient également de mettre aux normes le conduit de cheminée.

L'ensemble des travaux consistent à :

- des travaux sur la charpente, la couverture et la zinguerie pour un coût estimatif à 24 838.56 € HT
- Tubage en inox de la cheminée pour un coût estimatif de 2 005.00 € HT

Soit un coût total de travaux de 26 843.56 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'estimation prévisionnelle des travaux mentionnés ci-dessus, selon les devis établis, pour un montant de 26 843.56 € HT
- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR
- sollicite l'aide du Département

Transfert compétence à la CCTLB : Installation Recharge Véhicule Électrique (IRVE)

Vu l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le transfert de la compétence *IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides et électriques rechargeables*, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'aménagement,

Vu la délibération n° 2022-182 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) du 20 décembre 2022 approuvant l'adjonction de la compétence IRVE aux statuts de la CCTLB,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de la compétence IRVE suppose que les Conseils municipaux des communes membres se prononcent dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI,

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire et à l'unanimité :

- Approuve le transfert à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat de la compétence pour la mise en place et l'organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE),

Projet caméras : demandes de subventions

Mme le maire rappelle les délibérations du 16/9/2021 et du 22/9/2022.

Suite au diagnostic de vidéo protection, réalisé par le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle, Mme le maire présente au conseil un projet chiffré, en fibre optique.

Le coût total est estimé à 47 176.60 € HT comprenant :

- mise en place d'un système de vidéo protection avec centralisation en mairie pour visualisation et exploitation (caméras, serveur/logiciel, raccordement électricité) pour 30 926.60 € HT
- raccordement fibre LOSANGE : 16 250.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'un système de vidéo protection aux entrées de la commune et ainsi qu'à proximité de différents lieux (mairie/école, city stade...), suivant l'estimation prévisionnelle mentionnés ci-dessus, selon les devis établis pour un montant de 47 176.60 € HT.
- sollicite des subventions de l'État et de la Région

Compte administratif/compte de gestion 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif/compte de gestion de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|-----------|------------|
| Dépenses | Réalisé : | 85 254,15 |
| Recettes | Réalisé : | 111 884,74 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|-----------|------------|
| Dépenses | Réalisé : | 220 932,10 |
| Recettes | Réalisé : | 345 460,62 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | 26 630,59 |
| Fonctionnement : | 124 528,52 |
| Résultat global : | 151 159,11 |

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|--|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT | 124 528,52 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 124 528,52 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 26 630,59 |

Vote des taxes

Le Conseil municipal, après avoir été informé des bases, des produits prévisionnels, des allocations compensatrices et des mécanismes d'équilibre des réformes fiscales :

DÉCIDE à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8,55 % (résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,49 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,54 %

Demande de subventions

Mme le Maire propose au conseil municipal de définir le montant des subventions accordées par la commune pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser :

- A.D.M.R. : 550 € (à l'unanimité)
- Restos du cœur : 100 € (7 pour – 3 contre)
- Association les P'tites Ardoises : 200 € (à l'unanimité)

Logement au-dessus de l'école - travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, suite à la vacance d'un logement, et avant de le relouer, décide d'effectuer quelques travaux à savoir :

- évier et meuble, - plan de travail, hotte, plaque de cuisson, plomberie dans la salle de bain

Montant du devis : 2 511,00 € HT (soit 2 762,10 € TTC)

Budget primitif 2023 et autorisation de virement de crédits entre chapitres

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2023 et autorise Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

Le budget s'établit ainsi :

Investissement

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 186 782,48 |
| Recettes : | 186 782,48 |

Fonctionnement

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 355 607,39 |
| Recettes : | 355 607,39 |

ONF - Devis travaux sylvicoles

Le conseil municipal, après avoir étudié le devis de l'ONF concernant des propositions de travaux en forêt, décide à l'unanimité de retenir:

- Nettoiement dans les accrus post-tempête (localisation : 16t, 17t, 18t) pour un montant de 6 939,63 € HT
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (< 5-7 cm) (localisation : 16i, 16t) pour un montant de 506,66 € HT

Choix de l'entreprise pour le bois façonné et livré

Mme le Maire présente au conseil municipal des devis concernant les travaux de façonnage et la livraison de bois de chauffage aux administrés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient AEIM « Les ateliers pro » pour le façonnage et la livraison du bois aux tarifs suivants :
 - * Façonnage : 41,75 € HT du stère
 - * livraison : 6,50 € HT du stère

Tarifs pour le bois livré et les affouages

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente des bois pour 2023 / 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- AFFOUAGES
 - fixe le prix du stère à 9,00 € pour chaque lot attribué
- BOIS LIVRÉ
 - fixe le prix de vente de bois façonné et livré à 57,25 € HT le stère

PEFC - Renouvellement d'engagement à la certification forestière

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Thiébauménil possède dans la région Grand Est.
- de respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt
- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'est engagée pourront être modifiées.

Organisation du 14 juillet 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, comme tous les ans, décide de maintenir les modalités d'organisation du 14 juillet 2023 avec Maison pour Tous.

La commune prendra à sa charge : la quiche républicaine, l'apéritif, les feux d'artifices ainsi que les lampions. Les autres activités étant prises en charge par MPT.

Fête patronale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire, pour la fête patronale du 17 septembre 2023, la location d'un manège pour un montant de 600 € HT. Il précise que ce manège sera en accès gratuit pour les enfants.

Numérisation des actes d'état civil

Mme le Maire présente au conseil municipal un devis de la société SEDI concernant la numérisation des actes d'état civil.

Dans le cadre de ce groupement d'achat, proposé par l'Association des Maires 54, le coût pour la commune est de 704,10 € HT pour les 755 actes des registres depuis 1920. Une clef USB de l'ensemble des actes pour 95 € HT sera également fournie.

L'ADM54 pourra ensuite, intégrer les actes ainsi numérisés dans le logiciel d'état civil (CYAN) pour 75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la numérisation des registres d'état civil et le devis de la société SEDI

Rapports d'activité 2022

Au cours de l'année le conseil a pris acte de différents rapports d'activité :

- Syndicat des Eaux de Manonviller-Ogéviller
- CCTLB : gestion des déchets, assainissement, Aqualun, service général
- MMD 54
- SPL XDEMAT

ACCA - bail de location de la forêt communale

Le bail de location de 12 ans entre la commune et l'ACCA, arrive à échéance au 30 mars 2024.

M. le Président de l'ACCA a informé par courrier qu'il souhaitait renouveler ce bail dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le renouvellement du bail pour 12 ans à compter du 01 avril 2024

La location concerne 328 ha de forêt répartis ainsi :

- parcelles 1 à 25 et 35 au lieu-dit « Banhaies » pour 250 ha
- parcelles 26 à 34 au lieu-dit « Grand Cugnot » pour 78 ha.

ONF - coupes de bois 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2024.

- Approuve l'État d'Assiette des coupes n° 31a, 32a de l'année 2024

Projet devoir de mémoire - demande de subvention école de Laneuveville

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un enseignant de l'école de Laneuveville-aux-Bois, sollicitant une subvention dans le cadre d'un projet de devoir de mémoire avec les CM1 – CM 2 de Laneuveville-aux-Bois et de Mignéville.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention de 50 € pour ce projet de devoir de mémoire de l'école de Laneuveville-aux-Bois qui fait partie de notre Syndicat Scolaire LMT.

Cimetière / columbarium - demande de subvention

Vu les cases libres restant dans les columbariums, et le devis présenté, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'estimation prévisionnelle d'un montant de 15 521 € HT
- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2024

Repas des personnes de 65 ans et plus

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décident de reconduire le repas annuel des personnes de 65 ans et plus (au 31/12/2023)
- retient la date du samedi 03 février 2024,
- le repas sera préparé et servi par M. STREIFF, traiteur.

Les travaux 2023

Logement communal : réaménagement de la cuisine avec hotte, plaque de cuisson, meuble/évier



TRAVAUX SUR LE CHEMIN CC N°2 dit « de Laneuveville aux bois à Saint Clément »

AVANT



APRÈS



PONT DE LA VEZOUZE

Dans le cadre du programme CEREMA « Pont » une inspection a été réalisée. La municipalité, suite au rapport établi, va engager une procédure afin de chiffrer les travaux à réaliser, solliciter des subventions pour remédier aux défauts constatés.



Chasse aux oeufs

Le samedi 08 avril 2023, sous un beau soleil de printemps, a eu lieu la chasse aux œufs. Petits et grands étaient réunis pour ramasser ce que le lapin de Pâques avait « égaré ». Les enfants, de la petite section au CM2 ont été divisés en deux groupes pour ainsi élargir leur surface de recherche et pour rapporter le maximum de chocolat dans leurs paniers.

Après 45 minutes d'exploration et de fouille dans les champs derrière la salle polyvalente sur la RD400, les enfants ne sont pas revenus bredouille. En effet, leur quête a été très fructueuse et leurs paniers étaient remplis de friandises.

Comme chaque année, après cette épreuve, les enfants se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour grouper leurs trésors et pour répartir équitablement à chacun d'entre eux.

Pour finir ce moment convivial, les Thiébauménilois, enfants et adultes, ont pu apprécier un délicieux goûter, alliant café, jus de fruits et brioche !!



[Scannez ce QR Code](#)

VIDE-GRENIERS (1^{ER} MAI 2023)

Le lundi 1^{er} mai par un temps ensoleillé dans les rues de notre village, habitants, exposants, visiteurs et promeneurs s'étaient donné rendez-vous pour notre vide-greniers organisé par l'association Maison Pour Tous.

La manifestation s'est déroulée Rue de l'Eglise, Place Saint Epve, Rue basse, Rue de la Vezouze et Rue de Strasbourg.



Environ quatre-vingt-cinq exposants (en progression par rapport à l'année dernière), étaient présents. Ils ont exposé meubles, vaisselle, bibelots, jouets, outils vêtements, bijoux...

Au total 800 mètres linéaires d'exposition !



Une quinzaine de bénévoles ont participé activement à l'organisation : inscriptions, marquage des emplacements, pose des panneaux et barrières, montage des chapiteaux, intendance, accueil des exposants dès l'aube.

Maison Pour Tous proposait également une vente de boissons et un service de restauration rapide pour rassasier exposants et visiteurs.



Pas moins de
120 pâtés,
100 sandwiches,
100 hot-dogs
et 100 kg de frites ont été vendus !

De belles ventes également à la buvette !



A chaque édition, de nombreux visiteurs parcourent les allées de ce vide-greniers à la recherche de bonnes affaires mais également d'un moment de convivialité ou d'une promenade en famille.



COMMEMORATIONS du 8 mai et du 11 novembre

8 mai 2023

Les habitants du village, accompagnés de leurs enfants, sont venus au monument aux morts en ce 8 mai 2023.

Timéo et Axel ont lu un texte commémorant la fin de cette guerre.



Plus de photos en scannant ce QR code



11 novembre 2023

En ce 11 novembre, de nombreux habitants ont commémoré la fin de la guerre.

Arthur et Noa ont lu le texte commémoratif.

Puis la cérémonie s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.



Plus de photos ici....



REMISE DE MEDAILLES

Suite de la cérémonie du 8 mai 2023 à CROISMARE, le Président Jonathan Genay a remis pour leur implication au sein de l'AMC Marainviller/Thiébauménil des médailles ainsi que des diplômes de Association Des Mutués Combattants et Victimes De Guerre (AMCVG) à :

Médailles d'Argent pour Monique Ferrari et Jean-Marie Gay, Médailles de Bronze pour Roger Coqueron, Jonathan Genay, Jacqueline Dumas et Ghislain Privet.



TOUTES NOS FELICITATIONS



Puis le 11 novembre 2023, à l'issue de la cérémonie à Marainviller, M. Jonathan GENAY, Président de l'AMC Marainviller/Thiébauménil a remis, au nom de l'ONACVG, les diplômes et les insignes de porte-drapeau à Jean-Marie Gay (5 ans), Ghislain Privet (12 ans) et à titre posthume à Roger Coqueron (33 ans) en remerciement de leur dévouement et de leur disponibilité.



Félicitations !



Animations du 14 juillet 2023



Le 13 juillet, les bénévoles s'activent pour monter les chapiteaux, installer les tables et bancs.... afin que tout soit prêt pour les festivités du 14 juillet.

Un grand MERCI à tous pour votre implication et votre dévouement qui permettent de belles animations dans notre commune.



La journée du 14 juillet débute, pour les passionnés et les matinaux, avec le traditionnel concours de pêche. Les candidats posent leurs cannes à pêche sur les bords de la Vezouze dans l'attente d'une belle friture. À midi, après la pesée, la remise des prix a eu lieu sous le chapiteau, installé devant la mairie. Un lot est remis à tous les pêcheurs.



Puis à midi tout le monde s'active du côté de la quiche républicaine et l'apéritif offerts par la commune.



Ensuite petite pause et à 14 h 00 débute le concours de pétanque. 59 équipes sont présentes.



Les gagnants sont :

Finale open : David HERIQUE

Et Mike BARND

Finale consolante : Ernesto SIRIGU

Et Léo SIRIGU



La journée continue avec, pour les enfants, un château gonflable et le lâcher de ballons.



Cette journée s'est achevée par le repas champêtre et à la tombée de la nuit le défilé aux lanternes et les feux d'artifices.



Centre aéré des 1000 couleurs

Du 10 au 28 juillet 2023, 145 enfants ont partagé leur quotidien au centre aéré pour la 3^{ème} année consécutive.

Cette année, plusieurs thèmes se sont succédé sur ces 3 semaines : princesses et chevaliers, astronomie et cirque ont ponctué ces 3 semaines.

Les enfants, entourés de leurs animateurs Amélie, Nathan, Théo, Loolah, Céline, Maïssane, Léna et Flavie, ont participé à des activités diverses et variées tout au long de ces 3 semaines : planétarium, équitation, journée intercentre avec les enfants de Lamath, sorties piscine, initiation au cirque et spectacle devant les parents, mais aussi escape game ou chasse au trésor, sans oublier une sortie à Wiidoo Gliss et à Fraispertuis.

Les enfants ont pu aussi fabriquer et faire décoller une fusée, cuisiner un magnifique château dégusté avec les parents sans oublier un magnifique clown pour décorer la salle lors du spectacle.

Place maintenant à la version 2024 !





FÊTE PATRONALE (16/17 SEPTEMBRE 2023)

Le samedi 16 et dimanche 17 septembre les habitants étaient conviés par l'association Maison Pour Tous à se retrouver à l'occasion de notre fête patronale.

Les festivités se sont déroulées comme à l'accoutumée dans la rue de l'Eglise.



Une quinzaine de bénévoles ont participé activement à l'organisation : pose des panneaux et barrières, montage des chapiteaux et restauration.

Le samedi soir Maison Pour Tous proposait une vente de flammekueches à consommer sur place ou à emporter ainsi qu'une vente de boissons. Au total 140 tartes flambées ont été vendues pour un moment de convivialité partagé entre villageois.

Les enfants se sont bien amusés à la pêche aux canards ainsi que sur le manège et les kartings à pédales.





LES SONNEURS DE TROMPES DU DÉBUCHÉ DE NANCY ÉTAIENT A THIEBAUMENIL LORS DE L'OFFICE DE LA SAINT HUBERT

L'Association de Chasse de Thiébauménil, son Président, Marc THOUVENEL et ses membres ont offert une magnifique cérémonie en l'église de Thiébauménil le 17 septembre 2023.

L'idée de cette manifestation couvait depuis quelques temps au sein de l'ACCA. En mai, lors d'un pique-nique, qui rassemblait la plupart des chasseurs, la décision a été prise d'organiser cette animation le dimanche de la fête patronale de Thiébauménil.

Pendant la messe et à la sortie, les 9 trompes ont résonné et fait vibré tout le quartier. À l'issue de la célébration religieuse, tous les chiens présents sur le parvis de l'église ont été bénis.
Ce fut une belle journée !! Merci aux organisateurs.



ST NICOLAS

Le samedi 9 décembre 2023 a eu lieu le traditionnel défilé du Saint Nicolas. Malgré le froid et la pluie, les Thiébauménilois étaient au rendez-vous pour accueillir le Saint patron accompagné de ses compères, le Père Fouettard et le boucher.

Après la descente de l'église, ils ont atteint le char en passant parmi les Thiébauménilois sous les regards émerveillés des enfants.

Le défilé a débuté devant l'église, puis a pris la direction de la place St Epvre. Il a continué en passant devant le cimetière rue basse et a rejoint ainsi la rue de la Vezouze. Le défilé à emprunté l'Allée des Roses et a remonté par le Chemin du Pré Drouin. Après avoir pris la rue de Strasbourg vers le restaurant, il a continué sur la Route Départementale 400 pour finir à la salle polyvalente. Pendant tout le défilé, Saint Nicolas a distribué des bonbons depuis son char, pour le plus grand plaisir des enfants.

Après le passage dans les rues de la commune, les Thiébauménilois ont assisté au spectacle de « Poum la grenouille » à la salle polyvalente. Les enfants, petits et grands, ont passé un agréable moment de rire et de complicité avec l'artiste présent.

Une fois la représentation terminée, Saint Nicolas, Le Père Fouettard et le boucher ont pris place sur scène pour accueillir les enfants chacun leur tour afin de leur remettre des friandises. Pendant la remise, un goûter a été servi, café, jus de fruits et brioche !!



[Scannez ce QR Code](#)

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU 06 JANVIER 2024

Les vœux se sont déroulés en présence d'élus des communes voisines, des représentants des syndicats intercommunaux (syndicat des eaux, syndicat LMT), des représentants des associations communales et intercommunales (MPT, Les P'tites Ardoises, Club des Aînés, ACCA, ADMR, Anciens combattants).
Après avoir retracé les principaux événements communaux, Mme le maire a accueilli, les nouveaux habitants de la commune ainsi que les bébés nés en 2023.



LES ASSOCIATIONS COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES QUI INTERVIENNENT SUR LA COMMUNE

Un certain nombre d'acteurs interviennent dans la vie de la commune dans différents domaines :

- L'Association Maison Pour Tous, son président Jean-Louis MEYER et ses bénévoles proposent tout au long de l'année différentes manifestations souvent en collaboration avec la commune.
- Le club de l'âge d'or, sa présidente Monique FERRARI et ses membres se réunissent les mercredis à la salle socioculturelle. Ce sont des après-midi de partage, en toute convivialité avec des jeux de société et quelques gourmandises.
- L'Association des P'tites Ardoises, sa présidente Virginie BURTIN et son équipe de bénévoles qui agissent au sein du regroupement scolaire de Laneuveville-aux-Bois, Manonviller et Thiébauménil, et qui proposent des activités à destination des enfants dans chacune des 3 communes.
- L'Association des anciens combattants, son Président Jonathan GENAY, ses porte-drapeaux et ses membres interviennent dans 6 communes lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre
- L'ADMR de BÉNAMÉNIL/OGÉVILLER dont la présidente est Mme Véronique SAUFFROY. Cette association existe depuis de très nombreuses années. C'est un service à la personne qui agit dans différents domaines, notamment : autonomie, domicile, famille, santé...

Voici quelques données sur l'intervention de l'ADMR à Thiébauménil. Il y a 20 bénéficiaires de ces services, ce qui représente 3471 heures et 1178 repas servis. Et 4 salariés de l'ADMR sont domiciliés dans notre commune.

- L'Association de Chasse ACCA, dont le Président est Marc THOUVENEL. Chaque année, l'ACCA effectue en forêt des travaux d'entretien des tranchées et des lignes.

Le dynamisme d'une collectivité ne se mesure pas seulement aux actions de la municipalité, car il y a aussi l'énergie de toutes ces associations qui œuvrent dans différents domaines et qui créent du lien social.

Merci aux présidentes et présidents et à tous les bénévoles



LA RENTREE SCOLAIRE 2023

Le regroupement de Laneuveville-aux-Bois/Manonviller/Thiébauménil compte un effectif total de 96 élèves.

Les effectifs pour l'école de Thiébauménil sont de 50 élèves, répartis comme suit :

25 élèves avec Mme Vanot :

- ◆ 11 élèves en petite section maternelle (PS)
- ◆ 14 élèves en moyenne section maternelle (MS)

25 élèves avec Mme Achterfeld :

- ◆ 9 élèves en grande section maternelle (GS)
- ◆ 16 élèves en cours préparatoire (CP)

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, la direction de l'école de Thiébauménil est assurée par Mme Achterfeld jusqu'aux grandes vacances.

Les deux enseignantes sont aidées par Brigitte, ATSEM de l'école.

Depuis le 6 novembre, l'école de Thiébauménil accueille un service civique qui encadre des groupes d'élèves et participe à la préparation du matériel.

Les effectifs pour l'école de Laneuveville-aux-Bois sont de 46 élèves.

20 élèves avec Mme Marchal :

- ◆ 6 élèves en cours élémentaire première année (CE1)
- ◆ 14 élèves en cours élémentaire deuxième année (CE2)

26 élèves avec Mr Adloff :

- ◆ 14 élèves en cours moyen première année (CM1)
- ◆ 12 élèves en cours moyen deuxième année (CM2).

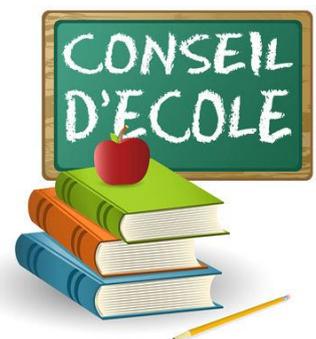
Les parents élus au Conseil d'école pour l'année scolaire 2023-2024 sont :

Pour l'école de Laneuveville-aux-Bois :

- Mesdames BARRIER et DECLE.

Pour l'école de Thiébauménil :

- Mesdames LEGE et GUENZI





GARDERIE SCOLAIRE ET RESTAURATION

Les enfants sont accueillis à la garderie à l'école de Thiébauménil le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30 par Valérie Drouard le lundi et le jeudi et par Victoria-Lyne le mardi et le vendredi.

TARIFS :

Matin : forfait : 3,60 €

Soir : forfait : 4,60 €

Restauration : 5,90 € (repas et garderie)

Forfait journée complète : 14,00 € (matin, midi et soir jusque 18H30)

Le fonctionnement de la garderie scolaire et de la restauration est sous la responsabilité du SIS LMT dont la présidente (Mme Meyer) reste à la disposition des parents pour d'éventuels renseignements concernant ce service.

Les repas sont assurés par le prestataire API.

A Thiébauménil, les enfants sont encadrés par Valérie et Brigitte aidées par Céline en raison d'un nombre important de petits et à Laneuveville-aux-Bois par Victoria-Lyne et Anne.

Depuis le 1^{er} octobre, à la demande du personnel de Thiébauménil la restauration scolaire se passe à la salle socio-culturelle où les enfants n'ont que quelques mètres pour s'y rendre.



RESTAURATION SCOLAIRE (SUITE)



Avec des dons de parents artisans : le tuyau par AM toiture, la colle par Duhaut Habitat, le pied par AD Métal et la peinture de Léoni Graphic, Laurent le Gars a fabriqué un porte-serviettes pratique afin que les enfants puissent se repérer pour ranger leur sac à serviette de table.



Bravo pour cette belle initiative !

Le SIS LMT a investi dans une armoire positive ventilée.



ACTIVITÉS À L'ÉCOLE DE THIÉBAUMÉNIL

Apprendre à manger en jouant



L'infirmière scolaire a proposé aux enfants un jeu questions-réponses pour classer des aliments factices dans des groupes sur la bonne couleur.

Un spectacle entre rires et émotions



Dans le cadre de Nancy Jazz Pulsations (NJP), Roberdam a présenté un spectacle nommé « théâtre des émotions ». Des solutions par des chants et de la musique pour apprendre à gérer plus facilement ses sentiments.

Mini-jeux olympiques et médailles en cookies

A l'occasion de la journée nationale du sport scolaire le 20 septembre, la classe GS/CP de Mme Achterfeld a consacré la semaine à des mini-jeux olympiques. Au vu des jeux olympiques 2024 en France, les enfants vont, tout au long de l'année, avoir l'occasion à différentes reprises de porter les valeurs de l'olympisme : excellence, amitié, respect !

Pour cette première, cinq équipes de cinq enfants aux couleurs des anneaux olympiques ont participé chaque jour à un défi sportif, proposé par la coordinatrice ruralité.

Les élèves ont finalisé cette semaine sportive par une séance cuisine afin de remettre des médailles en cookies à tous les participants. Ils sont montés sur le podium sur un fonds de Marseillaise et de nombreux applaudissements.



VISITE DU PERE NOËL

Le mardi 19 décembre 2023, le Père Noël a rendu visite aux élèves du regroupement et a remis un livre à chaque enfant.

A Laneuveville-aux-Bois :



CE1-CE2



CM1-CM2

A Thiébauménil :



CP



GS



MS



PS

En 2023 il y a eu : 53 adhérents dont 41 familles. L'association a alloué la somme de 650 € par classe (soit 2600 € pour l'ensemble du RPI) pour leurs projets au sein de cette année scolaire. La cotisation est de 8€ par famille.

Les principales actions de l'association :

Calendriers: 178 calendriers ont été vendus



Saint Nicolas à l'école de Thiébauménil



Saint Nicolas à l'école Laneuveville aux Bois



Ventes Bonbons et Chocolats



ZUMBA



Vente de Fromages

Toujours autant de Succès : 274 kg de fromage, de 7 sortes différentes et 35 kg de charcuterie et saucisses de Morteau ont été commandés par l'association.
Les bénévoles ont ensuite procédé à la livraison à la salle polyvalente de Thiébauménil.

CARNAVAL



Kermesse 17 juin 2023



RECYCLAGE POUR LES SECOURISTES DU TRAVAIL

Le certificat de sauveteur secouriste se renouvelle tous les deux ans.

Cinq personnes dont Valérie, Brigitte et Victoria-Lyne du SIS LMT et se sont retrouvées le samedi 18 novembre à la salle socio-culturelle pour effectuer un maintien et actualisation des compétences (MAC) sauveteur secouriste du travail (SST).

Encadrées par Stéphanie Jeudy, elles se sont remémoré les gestes qui sauvent : massage cardiaque, saignement abondant, étouffement, malaise brûlure, chutes et chocs...

Quelques aide-mémoire ont été projetés pour retenir les préventions, la position latérale de sécurité (PLS), l'utilisation du défibrillateur...

Des mises en situation de pratique ont été enchaînées pour clôturer cette journée.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| Samedi 30 mars | Chasse aux œufs |
| Dimanche 28 avril | Vide-greniers |
| Vendredi 17 mai | Assemblée générale M.P.T. |
| Juillet | Centre aéré |
| Dimanche 14 juillet | Festivités du 14 juillet |
| Septembre | Reprise des activités M.P.T. |
| 14-15 Septembre | Fête patronale |
| Vendredi 22 novembre | Soirée Beaujolais nouveau |
| Samedi 7 décembre | Saint Nicolas |

Rappel des activités de Maison pour Tous :

GYM renforcement musculaire le mardi à 19 H 00.
GYM Pilates le mercredi à 19 H 00.
ZUMBA le mercredi à 20 H 15
CLUB DE L'AGE D'OR le mercredi à 13 H 30.

Cotisation de la carte adhérent MPT : 5 €



TOUJOURS ET ENCORE !!!!!



Comme en 2023, 2022, 2021, 2020.....bravo à toutes les personnes qui continuent à laisser les déjections de leurs chiens notamment sur les trottoirs, devant les maisons, aux abords de l'église et du monument aux morts, dans le cimetière, au city stade, sur l'aire de jeux....

Des réclamations sont régulièrement signalées en mairie par les riverains.

Il est bon de rappeler que le ramassage des déjections canines est une obligation prévue dans le cadre du Code pénal (art R632-1), et du règlement sanitaire départemental.

**Ce que la loi dit: "tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".
Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités.**

Il est donc obligatoire de les ramasser partout et tout le temps y compris dans les caniveaux, les espaces verts, les pieds d'arbres et les bandes plantées.

C'est avant tout un problème d'hygiène, une crotte de chien met plusieurs mois à se dégrader. Elle contient des bactéries nocives pour la santé des humains et des animaux. Pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser et aux personnes à mobilité réduite.

Le village est un espace partagé où tout le monde à sa place. La respecter, c'est respecter l'autre. Si les chiens sont les bienvenus dans l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins.

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le dans votre poubelle.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen !

AUTRES RÉCLAMATIONS D'HABITANTS :

À plusieurs reprises certains se sont retrouvés en face de chien (s) non tenus en laisse. Ils ont eu peur soit pour leurs enfants, pour eux même ou pour leur animal qui lui était bien tenu en laisse.

Rappel de l'arrêté municipal en date du 14 janvier 2022 qui stipule qu'à Thiébauménil :

Article 1 - Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse dans le village et sur les chemins communaux.



Un guide sur la bonne gestion des cours d'eau



L'intercommunalité vient d'éditer un guide pratique à destination des particuliers du territoire, riverains des cours d'eau. Un document complet, pratique et joliment illustré pour répondre aux nombreuses interrogations des riverains qui, souvent ne savent pas quand ni comment intervenir sur le cours d'eau. Rencontre avec François Genay, maire de Fraimbois et vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

- Téléchargez [le guide complet](http://www.delunevilleabaccarat.fr/cctlb_guidecoursdeau_web.pdf)

[http://www.delunevilleabaccarat.fr/
cctlb_guidecoursdeau_web.pdf](http://www.delunevilleabaccarat.fr/cctlb_guidecoursdeau_web.pdf)

LIEN : www.delunevilleabaccarat.fr/cctlb_guidecoursdeau_web.pdf

Quel est l'objectif de ce guide sur la gestion des cours d'eau ?

Ce guide vise à répondre à un besoin d'accompagnement exprimé par de nombreux riverains des cours d'eau de notre territoire. Nous avons souhaité tenir à leur disposition un outil simple, concret, pratique et très bien illustré qui puisse leur apporter de l'aide.

Nous avons conçu ce guide pour transmettre des connaissances sur les rivières, palier à la méconnaissance technique et expliquer une réglementation complexe, tout en diffusant les bonnes pratiques à adopter pour savoir quand et comment intervenir ou ne pas intervenir.

Pourquoi entretenir les cours d'eau ?

Il revient aux riverains de procéder, si nécessaire, à certains travaux d'entretien courant, de manière modérée et sélective, en tant que propriétaires. Mais nos cours d'eau sont un patrimoine commun qu'il convient de gérer durablement. Aussi, on ne prend plus soin aujourd'hui d'un cours d'eau comme on pouvait le faire hier. Il est donc nécessaire d'adapter nos pratiques, nos habitudes et nos usagers.

Dans la mesure où chaque action entraîne des conséquences sur l'amont et sur l'aval, sur la faune et sur la flore, le guide vise à informer et à faciliter la décision du riverain avant d'agir. En cas de doute, le service GEMAPI de la CCTLB propose un accompagnement gratuit.

Où et comment se procurer le guide ?

Le guide a fait l'objet d'un travail de fond, en lien avec tous les partenaires institutionnels et techniques liés à nos cours d'eau. Il a été rédigé par Stéphanie Lauer, du service GEMAPI de la CCTLB et illustré en s'appuyant sur de nombreuses images prises sur le territoire. Des schémas très pratiques, des astuces et de nombreuses illustrations viennent compléter ce guide.

Je tiens à rappeler qu'il est destiné en priorité aux riverains des cours d'eau et qu'il peut se consulter gratuitement auprès de sa mairie. Il est également consultable à Lunéville et Baccarat dans les médiathèques ou téléchargeable : Lien : www.delunevilleabaccarat.fr/cctlb_guidecoursdeau_web.fr

Pour contacter le service

- Service GEMAPI
- Tél. 03 83 74 05 00
- contact@delunevilleabaccarat.fr

Compétence GEMAPI ?

Pour faciliter la cohérence de l'action publique, la compétence GEMAPI (ou « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations ») a été confiée aux intercommunalités depuis 2018. Autrefois morcelée, cette compétence permet aujourd'hui à de replacer la prévention du risque d'inondation et les enjeux environnementaux au cœur de l'aménagement de son territoire. **Exemple concret : dans une démarche de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondations, l'EPTB Meurthe-Madon (Établissement public territorial de bassin), en lien avec les intercommunalités, propose aux particuliers de réaliser gratuitement un diagnostic pour réduire la vulnérabilité de leur habitation face aux inondations.**